

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE SHANGUGU.-
=====

Shangugu, le 18 Novembre 1950.-

N* 2846 / Just.-

Objet :

Succession Cuyppers.-

Monsieur le Curateur aux Successions,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe le
Procès-Verbal d'affichage de l'avis au public me transmis
sous le couvert de votre lettre sans numéro du 10 novembre
courant.-

L'Administrateur de Territoire,

A.JAENEN.-

A Monsieur le Curateur aux Successions
du Ruanda-Urundi

à U s u m b u r a .-

Ruhengeri



10328

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE SHANGUGU.-
=====

PROCES-VERBAL D'AFFICHAGE.-
=====

L'an mil neuf cent cinquante, le dix septième jour du mois
de Novembre,

Nous JAENEN, Edouard Marie Albert, Administrateur du Territoire de Shangugu, avons affiché aux valves du bureau du Territoire de Shangugu, l'avis au public du 7 novembre 1950 du Curateur aux Successions du Ruanda-Urundi fixant au 20 décembre 1950, la mise en adjudication publique des droits locatifs de deux parcelles sises à Ruhengeri et faisant l'objet des baux L.4420 et L.4312 et appartenant à la Succession Cuypers.

De tout quoi nous avons dressé le présent Procès-Verbal aux jour mois et an que dessus.-

L'Administrateur de Territoire,

A. JAENEN.-

